



TREMLIN DE MUSIQUES ACTUELLES DE LA FETE DE LA MUSIQUE 2017 DE COURPIERE

Samedi 24 juin 2017 à 20h

REGLEMENT

1. Inscription :

Remplir le bulletin ci-joint et l'envoyer à l'organisateur, au plus tard le 30/04/2017 :
Mairie de Courpière - Place de la Cité Administrative 63120 COURPIERE

Mail : mairie@ville-courpiere.fr

2. Présélection :

Du 2 au 13 mai 2017, la commission de programmation sélectionnera 4 groupes.

Conditions : Concours ouvert à tout artiste ou groupe d'artistes amateurs de musiques actuelles de la région Auvergne Rhône Alpes (si le participant est mineur l'inscription sera visée par le représentant légal).

Modalités : envoyer un CD ou un mail contenant 3 morceaux (dont minimum 2 compositions originales) ainsi que le bulletin d'inscription dûment complété. Joindre une bio avec photo.

Les frais relatifs à l'inscription au tremplin (enregistrements, envois, transport...) sont à la charge des candidats.

La Commission se réserve le droit d'écarter tout participant dont les propos retranscrits par l'intermédiaire de la composition musicale comportent un contenu qui soit illicite ou contraire à la dignité humaine.

3. La scène

Chaque finaliste jouera 30 mn sur scène dans les conditions d'un vrai concert **samedi 24 juin à partir de 20h** et rencontrera le jury pour se présenter, lors des balances.

4. Le vote

Le vainqueur sera désigné à l'issue du vote d'un jury composé de professionnels et d'un jury composé d'habitants de la commune.

Le jury se détermine sur :

- Répertoire : originalité / qualité du répertoire
- Instrument : pratique / utilisation de l'instrument
- Scène : interprétation / spectacle
- Démarche artistique : quels projets...

L'addition des points de classement (jury pro+jury public) donne le gagnant. En cas d'égalité, le jury tranche.

5. **Le gagnant**

Le gagnant sera programmé sur une scène (le 7 juillet) du festival de la Pamparina à Thiers, qui se déroulera les 7, 8 et 9 juillet 2017.

6. **Divers**

Les balances auront lieu à partir de 14h (le technicien prendra contact avec vous pour définir les horaires).

Les participants bénéficient de la prise en charge des boissons et repas.

L'organisateur s'assurera que le matériel de sonorisation et d'éclairage soit adéquat. Le technicien son pourra être mis à disposition du groupe.

Les groupes devront se produire avec leur propre backline.

Les candidats s'engagent à respecter les horaires et modalités définis par les organisateurs. Ils autorisent les organisateurs à filmer et photographier leur prestation pour la promotion du tremplin, hors de toute activité commerciale.

Le tremplin se déroulera sur scène en extérieur place de la Libération, dans le bourg de Courpière, et sous chapiteau en cas d'intempéries.

Les candidats, du fait de leur candidature, acceptent le présent règlement.

DATE DE CLOTURE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : 30 AVRIL 2017

Pour tous renseignements :

Isabelle Hubert tél : 04.73.53.01.21.

i.hubert@ville-courpiere.fr

TREMLIN DE LA FETE DE LA MUSIQUE 2017 DE COURPIERE

Nom du groupe :

Date de création :

Ville :

Site Web :

Nom du responsable (personne à contacter) :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Influences / Style :

Musiciens (nes) chanteurs (euses) (Nom, Prénom, Instrument) :

Concerts passés et prévus :

Projets :

J'ai pris connaissance du règlement, et j'engage le groupe à participer au Tremplin s'il est sélectionné.

Fait le,

Signature du responsable (+ représentant légal si responsable mineur) :

Ce dossier doit être accompagné :

- D'un CD audio ou d'un envoi par mail de 3 titres dont minimum 2 compositions originales (merci d'inscrire le nom du groupe sur le CD).
- D'une présentation du groupe : bio, photo, historique, revue de presse (facultatif), etc.
- Une fiche technique si vous en possédez une.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

